

## Les travaux empiriques sur la mobilité sociale avant la Première Guerre mondiale

Dominique Merllié

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Merllié Dominique. Les travaux empiriques sur la mobilité sociale avant la Première Guerre mondiale. In: Revue française de sociologie, 1995, 36-1. Mobilité sociale. Histoire, outils d'analyse et connaissance de la société française. Etudes réunies et présentées par Mohamed Cherkaoui et Louis-André Vallet. pp. 5-31;

doi : 10.2307/3322309

[https://www.persee.fr/doc/rfsoc\\_0035-2969\\_1995\\_num\\_36\\_1\\_4393](https://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1995_num_36_1_4393)

---

Fichier pdf généré le 23/04/2018

## Résumé

La forme caractéristique du tableau de mobilité sociale est apparue au tout début du XXe siècle : on se propose, dans cet article, d'en repérer l'émergence plurielle, dans des contextes nationaux et intellectuels diversifiés de l'Europe avant la Première Guerre mondiale. A des problématiques différentes se sont articulées des formes d'analyse également différentes, dont certaines ne seront «réinventées» qu'après la Deuxième Guerre mondiale.

## Abstract

Dominique Merllié : Empirical study on social mobility before the First World War.

The characteristic form of the social mobility table appeared at the beginning of the 20th century : the aim of this article is to point out the plural emergence of social mobility in a wide range of national and intellectual contexts in Europe before the First World War. With different types of questioning, different forms of analysis developed, some of which were not "reinvented" until after the Second World War.

## Zusammenfassung

Dominique Merllié : Die empirischen Arbeiten zur sozialen Mobilität vor dem ersten Weltkrieg.

Die eigentliche Form der Tabelle der sozialen Mobilität erschien gleich zu Anfang des 20. Jahrhunderts. Im vorliegenden Aufsatz soll ihre mehrartige Entstehung aufgespürt werden, in verschiedenen nationalen und intellektuellen Umfeldern Europas vor dem ersten Weltkrieg. Unterschiedlichen Problematiken entsprachen ebenfalls unterschiedliche Analyseformen, von denen einige erst nach dem zweiten Weltkrieg "wiedererfunden" wurden.

## Resumen

Dominique Merllié : Los trabajos impiricos sobre la movilidad social antes de la Primera Guerra Mundial.

El cuadro de la movilidad social aparece en su forma característica a principios del siglo XX : este artículo se propone; hacer remarcar su plural emergencia en los diversos contextos nacionales e intelectuales de Europa, antes de la Primera Guerra Mundial. A estas problemáticas diferentes están articuladas igualmente formas de análisis diferentes, algunas de la cuales no serán "reinventadas" sino, después de la Segunda Guerra Mundial.

Dominique MERLLIÉ

## Les travaux empiriques sur la mobilité sociale avant la Première Guerre mondiale

### RÉSUMÉ

La forme caractéristique du tableau de mobilité sociale est apparue au tout début du xx<sup>e</sup> siècle : on se propose, dans cet article, d'en repérer l'émergence plurielle, dans des contextes nationaux et intellectuels diversifiés de l'Europe avant la Première Guerre mondiale. A des problématiques différentes se sont articulées des formes d'analyse également différentes, dont certaines ne seront « réinventées » qu'après la Deuxième Guerre mondiale.

L'histoire du traitement sociologique de la mobilité sociale s'articule autour du livre de P.A. Sorokin (1927) qui, en baptisant le domaine, en lui fournissant son vocabulaire (plus, à proprement parler, qu'une théorie unifiée), le fait exister comme tel (1). Avant Sorokin, il est aisé de repérer d'autres théoriciens du même objet, dont le plus remarqué est sans doute V. Pareto, mais le champ de recherche n'est pas encore unifié. Si Sorokin apparaît ainsi comme le créateur de l'objet « mobilité sociale », on ne lui doit cependant aucun apport particulier dans les modes de traitement empirique de cet objet. Ainsi, alors que les travaux sur la mobilité sociale partagent généralement des outils spécifiques, à commencer par les tableaux de mobilité sociale, ni leur invention ni leur développement ne doivent rien à Sorokin (2). Dans son évaluation du livre de Sorokin par rapport aux études d'après-guerre sur la mobilité sociale, Gösta Carlsson relève ainsi l'absence des questions auxquelles a pu chercher à répondre la construction de différentes formes d'indices de mobilité (Carlsson, 1963, pp. 131-132). Ce n'est pas que Sorokin se désintéresse, en « théoricien », de l'aspect empirique de la question, puisqu'il a lui-même fait des enquêtes (sur les millionnaires, cf. Sorokin, 1925), ni qu'il ignore la forme du tableau de mobilité sociale, puisqu'il en fournit un certain nombre à l'oc-

(1) Ce travail s'inscrit dans une recherche d'ensemble sur l'histoire et les méthodes des enquêtes de mobilité sociale (Merllié, *Les enquêtes de mobilité sociale* paru en 1994 aux Presses Universitaires de France).

(2) C'est à tort qu'on impute parfois à Sorokin la forme du tableau de mobilité, comme lorsqu'on se demande s'il faut « jeter par-dessus bord les tableaux croisés de Sorokin » (Dupâquier, 1992, p. 14).

casation du recensement, assez systématique, des travaux empiriques antérieurs qu'il présente. Mais il n'a recours à aucune forme de « mesure » de la mobilité autre que le rapport entre les « mobiles » et l'ensemble d'une population ou sous-population.

On peut donc avoir le sentiment que ce n'est qu'après Sorokin que les outils statistiques de l'étude de la mobilité sociale se développent, avec la technicisation des travaux. L'objet de cet article est cependant d'éclairer un moment de l'histoire de ces outils, antérieur à l'ouvrage de Sorokin et, plus précisément, à la Première Guerre mondiale. Même si les travaux empiriques de cette époque, auxquels peu d'études ont été consacrées (3), ont été ensuite occultés ou oubliés, on y voit cependant se mettre en place une bonne part des outils utilisés par la suite. C'est alors en effet qu'apparaissent, avec la forme du tableau de mobilité, certains des procédés statistiques de son analyse. Et s'ils ne constituent pas les moteurs directs des développements ultérieurs, ces travaux permettent d'observer à la fois une grande diversité de problématiques et la manière dont celles-ci s'articulent avec des moyens d'analyse différents. Si l'on met à part des travaux scandinaves parus au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, qui ne semblent pas avoir donné lieu à la construction de tableaux de mobilité (4), c'est en effet au tournant du siècle qu'on voit apparaître, dans plusieurs pays d'Europe, des travaux empiriques sur la mobilité sociale qui vont déboucher, la même année 1904, en Grande-Bretagne et en France, sur des tableaux croisant la profession de fils avec celle de leurs pères.

### **L'«enquête sur la transmission des professions» de la Société de sociologie de Paris**

L'analyse des conditions et conséquences de la circulation des individus dans la structure sociale, sans être absente de l'œuvre de Durkheim, n'y fait pas l'objet d'un traitement systématique (Cuin, 1987). De fait, c'est d'une institution nullement durkheimienne qu'est issu, en France, un projet de recherche empirique relativement systématique sur la mobilité professionnelle entre les générations. Par la *Revue internationale de sociologie*

(3) Les principaux travaux disponibles sont ceux de Mohamed Cherkaoui (1979) sur la contribution de Paul Lapie, et de Laurent Thévenot (1990), qui voit dans l'eugénisme anglais les racines des enquêtes françaises postérieures à la Deuxième Guerre mondiale. Sur les travaux italiens de la même période, qui paraissent beaucoup plus ignorés, on peut citer l'article de F.L. Jones (1985) sur R. Benini.

(4) Ces travaux sont évoqués par Kaare Svalastoga. Le plus ancien est une enquête réalisée en 1838 par la municipalité d'Aarhus à la demande de Jens Rasmussen Hübertz (1794-1855), qui relève que certains groupes professionnels ont un recrutement majoritairement externe (Hübertz, 1840, d'après Svalastoga, 1959, p. 303). Il est à remarquer que la même ville danoise fera, un bon siècle plus tard, l'objet d'un des autres travaux pionniers en la matière (Geiger, 1951).

(créée en 1893 par René Worms), qui rend compte des réunions de la Société de sociologie de Paris, fondée en 1895 (5), on peut savoir que, de décembre 1899 à février 1900, à l'initiative de Gabriel Tarde, qui en avait été le premier président, cette société savante a consacré ses trois réunions mensuelles à discuter de la « transmission des professions » (SSP, 1900).

C'est dans le cadre d'une préoccupation méthodologique – créer un mode d'enquête susceptible de nourrir les travaux de la société – que ce thème apparaît. A la réunion de novembre 1899, en effet, G. Tarde avait soulevé cette question dans un exposé intitulé « Plan d'une enquête sociologique individuelle » où il cherchait à encourager la pratique d'enquêtes « individuelles », à distinguer aussi bien « des monographies à la Le Play » que des statistiques officielles : « Il est donc nécessaire de compléter les *statistiques d'ensemble*, générales et impersonnelles – dont l'idéal est l'uniformité internationale des méthodes et dont le mérite est le dégagement de faits bruts à expliquer et analyser – par des statistiques restreintes, locales, tout individuelles, dont la supériorité consiste dans la diversité même des méthodes et dans la clarté des résultats ». La Société pourrait réunir et coordonner ces « documents » ou « observations personnelles » et « dresser un programme, très large, de sujets d'enquête statistique propres à recevoir de chacun de nous une réponse plus ou moins étendue, dans les limites de ses connaissances personnelles ». L'un des six exemples de « sujets possibles » qu'il propose alors est : « Caractère héréditaire des professions. Sur 100 de nos amis et connaissances, combien il y en a-t-il [*sic*] qui ont embrassé la carrière paternelle ou une carrière connexe ? ». Dans la discussion qui suit, c'est le thème « De l'hérédité des professions dans la société actuelle » qui est retenu pour commencer « à cause de sa simplicité relative », et Tarde accepte d'en « tracer les linéaments (...) à la prochaine réunion » (SSP, 1899, pp. 894-897) (6).

Le mois suivant, Tarde n'a pu « apporter à la Société le travail qu'il avait promis de faire » et semble regretter le choix de ce thème pour « faire ressortir (...) qu'il y a des trésors inaperçus dans l'enquête individuelle,

(5) Sur René Worms en général, et sur la Société de sociologie de Paris en particulier, cf. Geiger (1981, notamment p. 355).

(6) C'est dans le cadre de son « inter-psychologie économique », qui va faire l'objet de son cours au Collège de France en 1900-1901, que Tarde peut s'intéresser à cette question. Il expliquera par exemple qu'un recrutement de type héréditaire est nécessaire pour les travaux fastidieux : « Il faut aussi, pour qu'un travail n'ennuie pas, qu'il ait été soit imposé dès l'enfance par la famille, contrainte non sentie qui ne soulève aucune révolte, soit adopté librement par l'individu

adulte. Le caractère héréditaire de beaucoup de professions, surtout les plus pénibles – ou de celles qui sont jugées les plus ennuyeuses, à tort souvent, par exemple les professions agricoles – n'a donc rien qui mérite d'être réprouvé. Plus une profession nécessaire est rebutante ou jugée telle, et plus il est à désirer qu'elle se recrute par l'hérédité. La réciproque est vraie : aussi est-il à désirer que les professions libérales, jugées les plus agréables, soient celles où la proportion de la transmission héréditaire soit la moindre. Effectivement, il en est ainsi » (Tarde, 1902, I, pp. 235-236).

dans la réflexion individuelle » (SSP, 1900, pp. 50-51). Mais la discussion de ce thème va cependant s'étendre sur trois séances successives et déboucher sur la définition d'un « programme d'enquête ».

Le sujet dont traitent les membres de la Société était d'abord intitulé « L'hérédité des professions », mais ce terme est rapidement critiqué comme équivoque, parce qu'il peut être compris biologiquement et non socialement, ce qui anticiperait sur les conclusions possibles : Arsène Dumont observe ainsi « qu'il s'agit non de l'hérédité des professions, mais de la continuation par le fils de la profession paternelle, quelle que soit d'ailleurs la cause de cette continuation : tendances héréditaires, éducation, imitation, nécessité » (p. 55). Un autre participant, qui estime que « l'hérédité professionnelle » n'a pas survécu aux changements économiques, propose ainsi le libellé : « Des hérédités d'aptitudes et des nouvelles conditions d'adaptations » (F. Gaucher, p. 59). Récapitulant le débat (en tant que vice-président de la Société et présidant la séance), Adolphe Coste conclut : « Dans l'enquête à poursuivre, il s'agit non de l'hérédité des professions, mais de la *continuation* par le fils de la profession paternelle, quelle que soit d'ailleurs la cause de cette continuation » (p. 118). Charles Limousin va plus loin en estimant pour sa part que « la théorie de l'hérédité des aptitudes professionnelles » est erronée et que la « loi de l'hérédité, exacte dans une certaine mesure au point de vue physique, (...) appelle une révision » au « point de vue psychique » (p. 120). Finalement l'intitulé de la discussion sera, à la troisième réunion, « L'hérédité et la continuité des professions » (p. 196).

Si G. Tarde a renoncé à apporter lui-même des informations chiffrées, deux autres participants font état d'observations personnelles quantifiées. A. Coste « s'est borné à dépouiller sommairement un modeste répertoire d'adresses » qui lui fournit des informations sur 97 personnes ; il souligne la difficulté de retenir un mode de classement professionnel unique. Distinguant assez clairement entre ce qu'on appellera plus tard activité économique et catégorie socio-professionnelle, il observe que la « nomenclature suivie par le recensement » repose sur « l'objet utilitaire de l'activité », alors qu'on peut aussi « classer les gens (...) d'après l'analogie des fonctions qu'ils remplissent dans des professions [au sens précédent] différentes ; par exemple, en identifiant deux ingénieurs dans deux industries très distinctes ». En outre, dans le cas où ont été exercées « plusieurs professions successives, laquelle faut-il considérer comme caractéristique ? ». La même question se pose « lorsque la personne observée exerce simultanément plusieurs professions ou occupe plusieurs situations sociales » (p. 52). L'« enquête » de Charles Limousin « a porté sur 64 personnes ». Il distingue pour sa part « les changements de condition sociale et les changements de métiers » et il relève les « contingences très nombreuses » qui peuvent influencer positivement ou négativement la « continuité professionnelle », ce qui le conduit à douter « que l'on puisse induire quelques lois générales de la statistique de la continuité ou de la non-continuité des professions » (pp. 118-120).

Si certains, en effet, envisagent qu'il y ait des «lois» tendanciennes du phénomène, comme R. Worms, qui pense «entrevoir (...) la manifestation de deux lois : une *loi d'hérédité*, d'après laquelle les hommes qui exercent une profession transmettent à leurs fils le goût de cette profession et l'aptitude à l'exercer ; et une *loi d'ascension*, en vertu de laquelle ils s'efforcent de diriger leurs fils et ceux-ci s'efforcent eux-mêmes de se diriger vers les carrières immédiatement supérieures (au point de vue des avantages moraux ou matériels) à celles qu'ont parcourues leurs auteurs» (p. 54), d'autres soulignent que «ce sont des circonstances extérieures très complexes qui décident de la profession» (Léon Philippe, p. 120), ou qu'il faut d'abord «fournir des nombres, qui donneront une base sérieuse à la discussion» (Louis Favre, p. 124). Et c'est bien, reconnaît R. Worms, «de l'accumulation d'un grand nombre d'observations sur les faits de cet ordre» que «pourrait jaillir très vraisemblablement la lumière sur les principes psychologiques et sociaux qui les régissent» (p. 122).

Parmi les divers facteurs susceptibles d'influencer cette continuité, plusieurs participants soulignent «le changement des conditions économiques», «l'existence des conditions matérielles nécessaires à une certaine profession» (Franz Zizek, qui s'exprime comme Autrichien, pp. 198-200), des coutumes fixant la «destination sociale» (comme le «droit d'aînesse»), et plus généralement la «nécessité» qui a forcé «beaucoup de ruraux» à répondre «à l'appel de l'industrie» (Ernest Delbet, pp. 201-202).

A la fin de la troisième réunion, une opposition se marque sur le rôle de l'instruction dans le phénomène observé : pour un participant, les diplômés inspirent, particulièrement aux filles, «un certain dégoût pour la vie modeste et laborieuse de la campagne» ; «une partie de la désertion des campagnes (...) s'explique par ce phénomène» (Aguiléa, p. 203). Pour un autre, au contraire, l'instruction n'a pas précédé le mouvement «des hommes et des femmes venus de la campagne» en général, ni «la désertion des campagnes par la femme» en particulier (F. Gaucher, p. 204). Semblant arbitrer ce débat, E. Delbet estime que l'instruction est «à la fois cause et effet de la mobilité professionnelle, mais (...) plutôt effet que cause» : «l'instruction est (...) apparue comme le moyen le plus efficace» de «se préparer au changement» devenu nécessaire (p. 204).

Les discussions de ces trois réunions débouchent finalement sur un appel «aux personnes de bonne volonté» qui en synthétise assez précisément le contenu sous la forme d'un «programme d'enquête» ouvert au public (pp. 205-207). Ce texte constitue ainsi, sinon la première «enquête» sur la mobilité entre les générations, du moins un appel à enquêtes quantitatives et, à défaut, à observations systématiques sur ce sujet. Dans la présentation, sorte d'exposé des motifs, qui précède le questionnaire lui-même, plusieurs soucis sont exprimés : faire apparaître une évolution ou une différenciation, ce qui suppose des comparaisons ; démarquer le sujet du «point de vue physio-psychologique de l'hérédité des aptitudes et des goûts» ; distinguer des groupes de professions au sein desquelles

la « discontinuité » peut revêtir des significations différentes, selon que leur exercice est lié ou non à un capital héritable d'une part, à une éducation spécifique prolongée d'autre part. Le souci de quantification, mis en avant, ne doit cependant pas empêcher, à défaut, de « se borner à des appréciations motivées » sur les questions posées. Le « questionnaire » lui-même, dont la forme peut rappeler les sujets sur lesquels les sociétés savantes du XVIII<sup>e</sup> siècle aimaient ouvrir des concours publics (7), porte donc sur une question de fait (la « continuation par les fils des professions paternelles » est-elle en régression?) et sur des spécifications qui orientent vers des explications possibles : est-ce un phénomène plutôt urbain, plus limité à certains groupes de professions, lié à la « mobilité (...) des capitaux », à « la diffusion de l'instruction », au malthusianisme démographique (8), à d'autres causes à suggérer ?

Ce débat, s'il fait apparaître des points de vue diversifiés, n'en conduit pas moins à un projet relativement construit, cohérent et reposant sur des hypothèses sociologiques (9).

### **Paul Lapie : l'école et l'égalité des chances**

Cet appel à enquête ne semble pas avoir suscité de réponses adressées directement à la Société de sociologie de Paris : il n'en est plus fait état, par la suite, dans la *Revue internationale de sociologie* (bien que la Société ait consacré un autre débat au thème des classes sociales, en 1903). Mais si ce projet est apparu du côté de Gabriel Tarde et si la sociologie durkheimienne est restée assez silencieuse sur ce thème, c'est pourtant un sociologue « durkheimien » qui, en 1904, a publié le premier tableau de mobilité sociale en France (Cherkaoui, 1979) (10). Fils d'instituteur, uni-

(7) On verrait assez bien cet appel se clore par une date limite après laquelle les mémoires reçus seraient examinés par un jury qui primerait les meilleures réponses. Mais, dans un contexte différent de l'organisation de la recherche, on aurait là, aussi bien, le texte d'un « appel d'offre » émis par un organisme public prêt à financer des projets de recherche finalisés.

(8) Il y a là une allusion aux théories développées par Arsène Dumont (1890) sur la « capillarité sociale » liée au malthusianisme. Membre de la Société, A. Dumont a participé au moins à la première réunion, où il propose notamment de recourir à la « source abondante de renseignements » que constituent « les dictionnaires de biographie » ; il cite comme exemple d'exploitation de cette

source le travail de Paul Jacoby (1881), p. 55.

(9) Il apparaît plus complexe et précurseur que ne le laisse entendre Mohamed Cherkaoui qui ne l'évoque que pour faire valoir, par contraste, l'originalité du travail réalisé peu de temps après par Paul Lapie (Cherkaoui, 1979, pp. 249 et 252).

(10) Par son entrée en matière, Lapie marque lui-même le caractère marginal de son travail par rapport à la sociologie durkheimienne, alors occupée de matériaux ethnographiques : « Le sociologue n'est pas condamné à l'étude perpétuelle des civilisations barbares ou archaïques. Il a le droit d'observer, à condition de le faire avec méthode, les faits qui se produisent dans son pays et sous ses yeux » (Lapie, 1904, p. 6 ; 1923, p. 111). Bien que Lapie soit un colla-



versitaire mais aussi et surtout administrateur de l'enseignement primaire, Paul Lapie s'intéresse à la mobilité sociale par le biais de l'école primaire publique. Il veut d'abord défendre celle-ci contre l'accusation de dévoyer la jeunesse, aussi bien moralement – d'où par exemple un article pour montrer qu'elle n'est pas une cause de la « criminalité juvénile » (article de 1911, reproduit dans Lapie, 1923) – que socialement : il s'agit, pour répondre à ceux qui y voient un ferment de désorganisation sociale, d'examiner s'il est vrai qu'elle « inspire » aux élèves « des ambitions excessives », créant « une classe de déclassés et un parti de mécontents », détournant « les enfants des carrières où les engageait soit l'hérédité soit le jeu naturel des forces sociales ». Mais, au-delà de la défense de la politique scolaire de la Troisième République contre ses détracteurs conservateurs, il se propose aussi de vérifier si les objectifs sociaux de cette politique sont atteints, et se demande si l'école remplit ses fonctions, et en particulier si elle joue « convenablement son rôle égalitaire » (Lapie, 1904/1923, p. 112).

Pour répondre à ces questions, P. Lapie a recours à une étude monographique, consistant à étudier systématiquement le devenir de 722 anciens élèves sortis, entre 1872 et 1893, de l'école primaire des garçons d'une petite ville champenoise, en fonction de l'activité professionnelle de leurs parents (11). Celle des sujets eux-mêmes est repérée d'une part à leur sortie de l'école, d'autre part dix ans plus tard, à un moment où on peut la considérer comme stabilisée, de sorte que ce travail, s'il porte sur la mobilité intergénérationnelle, tient compte également de la mobilité intragénérationnelle : il donne lieu à la construction de deux tableaux de mobilité sociale, croisant la profession des parents avec la situation des sujets à leur sortie de l'école d'une part, et avec la profession exercée dix ans plus tard d'autre part (12).

(suite de la note 10)

borateur de l'*Année sociologique*, non seulement son travail n'y est pas publié, mais il n'y fait pas l'objet d'un compte rendu. Ce n'est que dans le volume I de la nouvelle série (qui paraît en 1925) qu'il y sera fait allusion, à l'occasion de la parution du recueil (Lapie, 1923) où cet article est reproduit. Et c'est dans l'*Année psychologique* que ces données, d'abord parues dans une revue de vulgarisation (qui compte sans doute de nombreux instituteurs dans son public), sont reprises, en 1911, dans un article où Lapie complète son investigation par d'autres données qu'il a pu se procurer pour deux autres écoles primaires (Lapie, 1911).

(11) Paul Lapie fait partie de la population étudiée, puisqu'il a été scolarisé dans l'école de son père à Ay. Les éléments de son

enquête, qu'il invite les instituteurs à reproduire ailleurs, lui ont été fournis par le secrétaire de mairie de la commune et par « M. E. Lapie, ancien directeur de l'école » (1904, p. 46).

(12) Mohamed Cherkaoui voit en Lapie « l'inventeur de ces tableaux de mobilité sociale » (1979, p. 249). De tels tableaux ont cependant été publiés la même année en Grande-Bretagne (voir ci-dessous), mais il est assez vraisemblable que Lapie ne connaissait pas ces autres travaux. Par ailleurs, s'il a largement anticipé sur les analyses et méthodes de travaux postérieurs, il est cependant au moins ambigu de dire que Lapie « définit également un indice d'immobilité ». Cette affirmation de Claude Thélot (1982, p. 31, n. 1 ; cf. aussi Cuin, 1993, p. 185, n. 3) repose sur le fait que M. Cherkaoui présente comme

Commentant ces données, il montre que les changements de profession entre les deux générations s'expliquent par une crise économique et non par un effet de l'école qui détournerait les élèves de l'agriculture. Il débouche ainsi sur des conclusions de nature à rassurer ceux que l'école de la République inquiète : dans cette région viticole, « sauf exception, le fils de propriétaire demeure propriétaire ; c'est rarement son propre goût, c'est en général une cause économique qui le détermine à changer de situation » (1923, p. 140). Une infime minorité d'élèves a changé de milieu social par la réussite scolaire qui leur a ouvert l'accès à des bourses : « Ainsi, l'école réussit parfois à rompre les mailles du réseau dans lequel les causes d'ordre économique enferment nos destinées. Son action n'est pas considérable, mais elle n'est pas nulle ». Par exemple, sur les « 40 meilleurs élèves » de ces 722, « douze à peine ont atteint dans l'échelle sociale un degré supérieur à celui de leurs ascendants », dont « 8 grâce à des bourses accordées par les pouvoirs publics » (p. 146). Dans le texte postérieur reposant sur les mêmes données, P. Lapie compare également les tableaux de mobilité construits séparément pour les enfants ayant ou non obtenu le certificat d'études, ce qui le conduit à constater, certes, des différences, mais aussi à « noter que l'instabilité professionnelle n'est guère plus grande dans le groupe des bons élèves que dans celui des médiocres » : 68 % des premiers, pour 70 % des seconds, appartiennent à la même catégorie que leur père (Lapie, 1911, p. 89). P. Lapie répond ainsi précisément à l'une des questions soulevées par la Société de sociologie de Paris.

Les questions que Lapie fait ainsi déboucher, au tout début du siècle, sur une étude empirique systématique ne sont pas nouvelles, puisqu'il les trouve dans le débat politique de l'époque. Et si le traitement empirique de la question est original, on peut considérer, au vu de « l'enquête » de la Société de sociologie de Paris (que Lapie n'évoque pas, mais qu'il doit connaître), qu'il pouvait être aussi dans « l'air du temps ». Cependant, Lapie n'est pas seulement le premier, en France, à avoir construit un tableau de mobilité professionnelle : son travail est également lié à une théorisation de la fonction sociale de l'école. En effet, on lui doit aussi l'exposé explicite d'une philosophie politique de l'égalité des chances : quelques années plus tôt, en 1899, il avait publié un ouvrage, *La justice par l'Etat*, où les fonctions de l'Etat sont systématiquement déduites de l'application

(suite de la note 12)

la construction d'un « indice d'immobilité ou d'hérédité » (1979, p. 252) ce que Lapie nomme (en 1911) « coefficient de stabilité » (ou « d'instabilité ») pour désigner le pourcentage des fils appartenant (ou non) au groupe professionnel de leur père. Avec une telle convention terminologique, les membres de la Société de sociologie de Paris ont aussi défini explicitement cet « indice » quelques années plus tôt : pour Arsène Dumont, « le problème à résoudre se poserait ainsi : sur

cent hommes ou femmes pour lesquels la profession paternelle est connue, combien l'ont continuée » (SSP, 1900, p. 55-56) ; pour Louis Favre, « la question première, posée implicitement, et qui doit l'être de façon explicite, est celle-ci : "Dans quelle proportion la *continuité* des professions existe-t-elle ?" ou encore : "quel est le pourcentage des cas où la profession du père (ou des parents, ou ascendants) est exercée par le fils (ou les enfants, ou les descendants) ?" » (p. 124).

**TABLEAU I. – Anciens élèves de l'école d'Ay (sortis entre 1872 et 1893) selon la profession de leurs parents, leur profession dix ans après avoir quitté l'école et le diplôme qu'ils y ont obtenu.**

Illustration non autorisée à la diffusion

de la seule idée de justice. Ainsi les juges ne sont pas les seuls magistrats chargés de veiller à la justice. Le rôle de l'Etat est de supprimer non seulement les causes « déterminées » de l'injustice (ce dont doivent s'acquitter les « magistratures » judiciaire et militaire), mais aussi des causes plus « indéterminées ». Celles-ci relèvent de la « magistrature philanthropique » (qui correspond à l'idée d'assistance sociale et consiste à assurer à tous les ressources indispensables au développement individuel) (13), de la « magistrature économique » (qui vise à « assurer à chacun un emploi » et « le fruit de son travail »), mais également de la « magistrature pédagogique » :

« Donner à chacun le moyen de révéler ses aptitudes, tel est le but des institutions pédagogiques de l'Etat. Elles doivent permettre à tous de faire valoir leur mérite et de choisir dans la société une situation adéquate à leur valeur. C'est donc à une œuvre de justice qu'est conviée l'université : les membres de l'enseignement public sont des magistrats ». Cela suppose « sinon le système de la gratuité » (limité alors à l'enseignement primaire), « du moins le système des bourses ». Celles-ci « sont destinées à permettre au pauvre intelligent de s'instruire et d'aspirer aux fonctions qui réclament de l'instruction et de l'intelligence ». L'Etat a « le devoir d'assurer à chaque citoyen,

(13) Ce qui sera thématiquement ultérieurement sous le nom d'Etat-Providence renvoie donc simplement, chez Lapie, à un Etat-Justice. Et

Lapie ironise d'ailleurs sur l'idée que l'Etat devrait être « notre Providence » (Lapie, 1899, p. 29).

quelle que soit sa fortune, l'emploi auquel il est appelé par sa vocation et son mérite ». Les bourses constituent donc une « assistance universitaire », aussi justifiée que « l'assistance judiciaire ». Et, dans l'enseignement « théorique », aucune discipline n'est à négliger, car le but « est de donner à l'enfant l'occasion de révéler aux autres et à lui-même ses aptitudes et ses goûts, afin de lui permettre de choisir librement la carrière à laquelle il a droit » (Lapie, 1899, pp. 171-173).

C'est donc le respect du principe de l'égalité des chances, visant à assurer la meilleure adéquation entre les positions sociales et les goûts et talents de ceux qui les occupent, qui fait des agents du système scolaire, chargés de révéler ces goûts et talents, les magistrats d'une forme spécifique de justice. Et la vérification empirique de l'existence d'un flux de mobilité sociale ascendant, si faible soit-il, rendu possible par l'école et la réussite scolaire, s'inscrit bien chez Lapie dans la perspective d'une politique sociale explicite (14).

### **Francis Galton et les débats sur la généalogie des « grands hommes »**

C'est dans un contexte idéologique qui peut sembler bien différent qu'un tableau de mobilité sociale est construit, cette même année 1904, de l'autre côté de la Manche. Mais, pour en comprendre la genèse, il faut remonter en arrière pour la situer notamment dans le contexte d'un ensemble de travaux empiriques visant à déterminer les conditions d'apparition de différentes formes de « génie » ou de réussite sociale à partir d'informations biographiques et généalogiques traitées de manière statistique. L'initiateur de ce genre (qui gardera longtemps une certaine autonomie par rapport aux études sur la mobilité sociale en général) paraît être Francis Galton, mais bien d'autres vont le mettre en œuvre.

Pour établir l'hérédité du « génie », F. Galton avait en effet eu recours, dès 1869, à des informations sur des personnalités, tirées de diverses sources biographiques, lui permettant de quantifier l'importance de cette hérédité (Galton, 1869). Des informations biographiques sur de « grands hommes » célèbres dans différents domaines (tels que des juges importants, des hommes d'Etat, des hommes de lettres, de sciences, de religion, etc.), il tire des données statistiques sur les autres personnes célèbres qu'on trouve dans leurs familles. Il montre ainsi que parmi les personnes apparentées à des hommes éminents figurent des proportions élevées d'hommes eux-mêmes éminents, qui sont fonction du degré de parenté (plus élevées

(14) La lecture des articles de Lapie parus antérieurement dans la *Revue de métaphysique et de morale*, et en partie repris dans son livre de 1899, permet de se convaincre

que le choc de l'affaire Dreyfus a dû être déterminant dans le mûrissement de cette réflexion (cf. notamment Lapie, 1898).

parmi les descendants que parmi les ascendants). Il y voit la preuve du caractère biologiquement transmissible des aptitudes supérieures.

Après ce premier ouvrage, il va également rédiger une monographie dont il avait collecté les informations par voie d'enquête sur les « savants anglais » et leurs ascendants (Galton, 1874). Ce faisant, il suivait l'exemple d'Alphonse de Candolle, qui avait publié un travail comparable en 1873. Botaniste suisse (1806-1893), fils de botaniste, celui-ci s'intéressait bien plus à l'environnement qu'à l'hérédité comme facteur de production des « savants » : il cherchait à « savoir dans quels pays et sous quelles conditions ces hommes distingués se sont manifestés et ont réussi » (1885, p. 208) et se livrait à des comparaisons selon les pays (faisant notamment ressortir la très forte fécondité du sien en la matière). Les données qu'il utilisait provenaient de l'étude des membres ou correspondants étrangers des principales académies ou sociétés savantes européennes ; il débouche sur une liste de circonstances favorables au « développement des hommes voués à la recherche des découvertes scientifiques » (p. 409) qui explique la supériorité de la Suisse, où ces circonstances se rencontrent généralement et qui arrive régulièrement en tête de tous les autres pays dans le rapport entre le nombre des savants reconnus par les académies et la population.

Des travaux empiriques de cette nature, mobilisant des informations biographiques d'origines diverses sur des populations spécifiques, se sont multipliés en Europe au tournant du siècle. On peut relever par exemple l'étude de Paul Jacoby, aliéniste russe préoccupé par la dégénérescence qu'il trouve liée au « talent » comme à l'exercice du « pouvoir », qui s'appuie sur plus de 3 000 notices de personnes nées en France au XVIII<sup>e</sup> siècle et recensées dans la *Biographie universelle*, dont il étudie la distribution géographique (mais non les origines sociales) (15).

Dans cette veine, il faut citer en particulier le travail monumental réalisé, d'après de nombreuses sources, par Alfred Odin sur plus de 6 000 hommes de lettres de langue française nés entre 1300 et 1830, qu'il classe selon leur degré de talent et dont il propose des analyses statistiques suivant divers critères (Odin 1895, résumé dans Girard, 1961, pp. 281-292) (16). S'il trouve que les hommes de lettres célèbres sont relativement souvent apparentés à d'autres hommes de lettres connus, A. Odin conteste l'interprétation héréditariste de Galton : « Ce peuvent être sans doute des influences héréditaires, mais ce peuvent être non moins des influences du milieu : la position sociale des parents, leur exemple, l'éducation, etc. » (cité dans Girard, 1961, p. 286).

(15) Cf. *supra* note 8. A l'origine de cet ouvrage se trouve « la question de la sélection dans ses rapports avec l'hérédité de l'homme », mise en concours par l'Académie royale de médecine de Madrid en 1874.

(16) Né en Russie en 1862, Alfred Odin

a été étudiant à Lausanne et à Leipzig (où il soutient une thèse sur les patois du canton de Vaud). Il devient alors professeur de littérature française et allemande à l'Université de Sofia. Il meurt à Sofia en 1896, année qui suit la parution de son ouvrage.

De même, en Grande-Bretagne, Havelock Ellis, plus connu comme créateur de la sexologie, publie en 1904 une « étude du génie britannique » reposant sur l'analyse statistique d'un millier de biographies de personnes « de la plus haute capacité intellectuelle » (du moyen âge au XIX<sup>e</sup> siècle) extraites du *Dictionary of national biography*. Son interprétation fait état, de manière descriptive et éclectique, de nombreuses variables « anthropologiques et psychologiques », sans accorder d'importance très particulière à l'hérédité (examinée, avec la parenté et d'autres variables démographiques, dans le chapitre 4). Dans son examen des origines sociales (chapitre 3), il compare les structures observées dans cette population particulière et dans l'ensemble de la population pour les caractériser comme deux pyramides inversées, dont « la base de l'une correspond à la pointe de l'autre » (p. 90), mais sans proposer d'interprétation explicite de cette « relation inverse ». Sa conclusion d'ensemble est que « les facteurs déterminants du génie » et « les conditions requises pour son développement » sont « vraiment très nombreux et que le génie est le résultat heureux d'une combinaison de nombreuses circonstances concomitantes » (p. 234).

En Allemagne, on peut citer plusieurs études de ce type au début du XX<sup>e</sup> siècle (cf. Oberschall, 1965, pp. 89-90), dont la plus importante, explicitement située dans la controverse entre Galton et Odin, porte sur l'analyse de plus de 4 000 « grands hommes » dans les domaines intellectuels (*geistigen Führer*) des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles (nés à partir de 1700 et décédés avant 1910), d'après l'*Allgemeine Deutsche Biographie* et quelques sources complémentaires (Maas, 1916). Fritz Maas, qui distingue 17 professions « intellectuelles » regroupées en trois grandes catégories (les « sphères » « artistique », « intellectuelle » et « pratique »), conclut notamment que l'analyse statistique ne permet pas de trancher le débat parce qu'elle ne serait bien adaptée qu'à la mise en évidence des effets du milieu (17).

Dans ces différents travaux, l'étude statistique d'individus manifestant des degrés élevés de réussite ou de reconnaissance (et incluant l'analyse de leurs origines sociales) est loin d'être dictée de manière générale par un intérêt pour la mise en évidence de lois de l'hérédité en la matière, comme chez les eugénistes anglais, puisqu'aussi bien c'est plutôt dans le cadre d'une polémique sur cette question que ce genre d'étude empirique se développe.

(17) On peut relever aussi en Allemagne des monographies sur le recrutement de groupes sociaux particuliers ou sur la destinée de leurs fils. Ainsi, dans un article paru en 1920, où il recense divers travaux empiriques sur la formation des classes (*Klassbildung*) en Allemagne (dont celui de Maas),

Paul Mombert en cite plusieurs, parus au début du siècle, qui portent par exemple sur des catégories spécifiques d'ouvriers (comme des imprimeurs et leurs fils, des ouvriers bijoutiers ou les fils d'ouvriers berlinois) ou d'employés (Mombert, 1920, pp. 100-113).

## Karl Pearson et Emily Perrin : nature et culture dans la transmission des professions

Associés ou non à la problématique de l'hérédité, ces travaux banalisaient la possibilité de comparer les situations sociales ou professionnelles de membres de générations différentes. Mais ils ne débouchaient pas sur la forme particulière du tableau croisé de mobilité, du fait de leur caractère monographique limitant l'étude à une population socialement très spécifique. Cette forme a d'abord été appliquée à d'autres types de données. En effet, le travail statistique qu'ils menaient pour établir des « lois » de l'hérédité génétique des aptitudes sociales a conduit très tôt Galton, et à sa suite Pearson, à construire des tableaux statistiques croisant les modalités d'une même variable observée pour des sujets apparentés, de générations différentes (pères/fils par exemple) ou non (frères ou sœurs) : la forme caractéristique du « tableau de mobilité » a ainsi vu le jour avant d'être spécifiquement appliquée à des positions sociales ou professionnelles. Par exemple, dans *Natural inheritance* (Galton, 1889), on trouve des tableaux donnant la distribution des tailles (et d'autres caractéristiques physiques, mais aussi de la « faculté artistique ») de sujets en fonction de celles de leurs pères. Pour constituer ses données, Galton avait fait en 1884 une enquête par questionnaire auprès de familles incitées à répondre par l'octroi de primes. Il suffisait d'appliquer l'outil statistique du tableau à deux entrées de même structure aux informations sur la situation sociale ou la profession tirées de notices biographiques pour construire un « tableau de mobilité » visant à mesurer l'intensité du lien entre les professions des fils et de leurs pères. Cette application particulière ne semble pas avoir été faite en Grande-Bretagne avant 1904.

Karl Pearson travaillait alors à établir que la transmission héréditaire des traits moraux et mentaux relève des mêmes lois statistiques que celle des traits physiques (Pearson, 1904a). Dans ce cadre, il avait à résoudre un problème technique lié au fait que tous ces traits ne se prêtent pas également à des mesures numériques, ni même à des échelles ordonnées. Il pouvait en effet calculer des coefficients de corrélation entre les tailles des pères et des fils (ou de frères), ou même pour des caractères seulement ordonnables (tels des « degrés » d'intelligence estimée comme « terne », « moyenne », « vive »), mais non pour des caractères « non susceptibles de mesure quantitative ». En 1904, dans le 13<sup>e</sup> article d'une longue série intitulée « Contributions mathématiques à la théorie de l'évolution », il présente ainsi « une nouvelle conception de ce que j'ai appelé la contingence », dont il souligne l'importance pour « les statistiques économiques, sociales et biométriques » parce qu'« elle nous libère du besoin de déterminer des échelles avant de classer nos attributs » (Pearson, 1904b, pp. 443-445).

Dérivé de la mesure du  $\chi^2$  des tableaux statistiques, mise au point en 1900, le « coefficient de contingence » ne suppose, de ce fait, aucune hypo-

thèse sur l'ordre des modalités des variables (18). Pearson explique que, dans le cas d'une distribution « normale » de variables numériques, et avec des catégories suffisamment nombreuses, sa valeur est très proche de celle du coefficient de corrélation, dont il fournit un substitut d'usage beaucoup plus général. Parmi les applications proposées, comme la couleur des cheveux, l'une vient illustrer plus spécifiquement le cas des variables « dans lesquelles aucune idée d'échelle n'est pratiquement concevable » : le classement en groupes professionnels, qu'on ne peut « faire sur la base d'une échelle qui mettrait l'armée, l'église et le barreau dans un ordre particulier » (pp. 472-473). On remarquera que la profession n'est pas prise ici comme indicateur de classement social, mais comme domaine d'activité, indépendamment du niveau social de son exercice, et que la problématique n'est pas celle de la mobilité sociale verticale. Cela tient à la nature des données utilisées, portant sur des membres de « l'élite » et non sur l'ensemble de la population, mais aussi au fait que ce sont des qualités psychologiques (aptitudes intellectuelles et goûts) qui intéressent Pearson.

L'illustration numérique est fournie par un tableau, établi par une collaboratrice, Emily Perrin, à partir de 775 notices tirées d'un dictionnaire historique biographique (19), classées, pour la profession du sujet et celle de son père, en 14 groupes (disposés alphabétiquement pour manifester le caractère indifférent de l'ordre). « Quelle est la mesure numérique, demande Pearson, de la relation recherchée entre père et fils, et de combien se différencie-t-elle d'une relation purement aléatoire ? » (p. 473). Le coefficient de contingence  $C_1$  de ce tableau, qui « correspondrait à la corrélation pour la profession entre père et fils », serait de 0,63, valeur qui dépasse celles des autres relations héréditaires étudiées, qui tournent plutôt autour de 0,50 (par exemple 0,51 pour les statures). Plus précisément, écrit Pearson, « si la profession ne dépendait que de l'aptitude ou du goût, et que ces caractères étaient hérités de la même manière que les autres facultés humaines, on attendrait que la corrélation entre père et fils fût environ 0,46 » (20).

(18) Le principal coefficient de contingence proposé est  $C_1 = \sqrt{\Phi^2 / (1 + \Phi^2)}$  où  $\Phi^2 = \chi^2 / N$  ; il peut varier de 0 à 1 (encore ce maximum n'est-il qu'une limite), tandis que les valeurs de  $\Phi^2$  sont affectées par le nombre de modalités des variables (son maximum est le nombre de modalités de la variable croisée qui en comporte le moins, diminué de 1, par exemple 13 dans le tableau 2).

(19) Il s'agit, comme pour le travail de H. Ellis présenté ci-dessus, du *Dictionary of national biography*. L'échantillon d'Emily Perrin est (vraisemblablement) aléatoire (parmi celles des 30 000 notices permettant de connaître la profession paternelle), tandis que

Ellis a procédé à une sélection systématique visant à ne retenir que les personnes d'une notoriété élevée et justifiée par leurs qualités personnelles, éliminant notamment « ceux dont la position dans le monde a clairement été influencée par l'accident de la naissance », comme des enfants d'aristocrates et de la famille royale (Ellis, 1904, p. 3).

(20) Cette valeur de 0,46 est la moyenne obtenue antérieurement pour différentes mensurations (stature, empan, avant-bras), mais le coefficient correspondant à la stature est plus élevé, et K. Pearson écrivait : « Je pense qu'on peut admettre que l'intensité de l'hérédité pour les caractères mesurables chez l'homme est de 0,46 ou même, pour un tra-



L'interprétation proposée par Pearson de cette différence n'est pas que l'hérédité biologique serait plus forte pour les aptitudes et goûts liés aux choix professionnels, mais que d'autres facteurs s'exercent en outre dans le même sens, provenant du milieu. Le surcroît d'association imputé à ces effets le conduit à en évaluer ainsi la part relative : « En gros, on peut conclure des données de Miss Perrin qu'environ les 3/4 de la ressemblance observée en matière de profession entre père et fils sont dus à des influences héréditaires, et le quart restant à l'effet du milieu » (p. 474) (21). Ce résultat provisoire (premier énoncé d'une proportion qui hantera longtemps la littérature sur cette question) sera révisé, annonce-t-il, quand sa collaboratrice aura réuni des données plus complètes.

Le mode d'évaluation de la part relative des deux types de facteurs distingués (par simple addition dans l'expression du coefficient de contingence) n'est pas seulement bien contestable dans son principe, il comportait aussi une erreur matérielle qui va être rapidement relevée. E. Perrin, en effet, avait continué son travail de dépouillement, en doublant l'échantillon de sa première source et par la constitution d'un second comprenant des personnalités contemporaines recensées dans le *Who's who* (22). Bien que les distributions d'ensemble soient différentes pour ces deux sources, elles convergent dans une mesure du coefficient de contingence voisin de 0,75. La divergence avec l'échantillon initial n'est pas imputable à l'aléa du sondage, car il apparaît alors que c'est une erreur de calcul qui avait conduit au résultat publié par Pearson. D'où la première conclusion : « Que nous prenions le présent [avec le *Who's who*] ou la longue période du passé considérée dans le *Dictionary*, les influences de l'environnement qui poussent un homme de ce pays à suivre la profession de son père ont dû rester très stables ». Et, conformément à l'interprétation antérieure de Pearson, la seconde conclusion est que, puisque le coefficient pour la seule hérédité « parentale » doit être de l'ordre de 0,5, « dans le choix d'une

(suite de la note 20)

vail plus sommaire, de 0,5 ». Considérant aussi les mesures obtenues pour des animaux, il concluait : « Ainsi, pour la plupart des besoins pratiques, on peut estimer que l'hérédité parentale pour toutes les espèces et tous les caractères est approximativement représentée par une corrélation de 0,5 » (Pearson, Lee, 1903, pp. 378-379).

(21) Pearson observe en outre que le choix de la population analysée doit conduire à sous-estimer la relation observée, à cause de la sélection plus grande des fils (célèbres) que des pères : certaines branches professionnelles, comme l'agriculture, ne permettent guère à ceux qui les pratiquent de figurer dans la base de données utilisée, de sorte que

la distribution d'ensemble des fils diffère de celle des pères (ce qui limite les possibilités de classement dans les mêmes branches). Cet effet de structure joue sur le coefficient de contingence en interdisant que tous les effectifs puissent figurer sur la diagonale du tableau.

(22) Cette première utilisation des notices du *Who's who* comme matériel empirique préconstitué allait avoir une longue postérité dans les travaux sur le recrutement des élites, notamment aux Etats-Unis ; il ne semble pas que cette source ait été exploitée en France (où la formule du *Who's who* ne s'est implantée que beaucoup plus tard) avant le travail d'Olgierd Lewandowski, 1974.

TABLEAU II. – *Personnalités du Who's who britannique selon leur profession et celle de leur père.*

Illustration non autorisée à la diffusion

profession, le goût hérité compte pour environ les 2/3 et les conditions de l'environnement pour environ 1/3 » (Perrin, 1904, pp. 467-469).

Le mouvement qui anime leurs travaux ne conduit pas ces auteurs à poser comme un problème théorique la question de la part relative de l'hérédité et du milieu. En effet, la première est supposée connue a priori (et s'exercer à plein) et la seconde déduite d'un excès d'association constaté dans les données : il les porte seulement à distinguer (implicitement), dans la transmission des professions entre les générations, une part légitime à leurs yeux, parce que fondée sur des qualités réelles puisque naturellement transmises, d'une part qui ne l'est pas, parce que reposant sur des habitudes sociales sans fondement naturel. Ce faisant, ils ne tirent pas de leurs principes héréditaristes une simple justification de l'ordre social établi : ils seraient sans doute favorables à une mobilité sociale plus importante que celle qu'ils constatent, puisqu'une distribution des professions en fonction des seules aptitudes devrait faire baisser sensiblement la valeur du coefficient de contingence. Ainsi E. Perrin estime-t-elle qu'une enquête analogue réalisée aux Etats-Unis devrait faire apparaître un coefficient moins

élevé, correspondant à une moindre contrainte des structures sociales. Son texte s'achève par la remarque suivante :

« Il serait extrêmement intéressant de comparer ces résultats d'un vieux pays comme la Grande-Bretagne avec ceux d'un pays neuf comme l'Amérique. *A priori*, on s'attendrait à trouver une plus grande liberté par rapport aux influences de l'environnement, un plus grand choix chez le fils, et ainsi une mesure plus proche d'une pure hérédité des goûts » (Perrin, 1904, p. 469).

Par ailleurs, leur problématique et la technique mise en œuvre les conduisent à s'intéresser à un indicateur synthétique, exprimant la relation observée pour l'ensemble de la population, et à négliger ainsi une part considérable des informations du tableau : la variation selon les groupes de professions, non seulement pour la tendance à se transmettre entre les générations, mais aussi à s'associer préférentiellement à certains autres (23). Les tableaux de mobilité que nous voyons construire, cette même année 1904 et des deux côtés de la Manche, reposent sur des problématiques et des techniques d'analyse qui, en dehors de la forme des tableaux statistiques, restent totalement différentes.

La Grande-Bretagne offre au moins un autre exemple de tableaux de mobilité sociale antérieur à la Première Guerre mondiale, dans un article sur « la tendance des enfants à entrer dans les professions (*trades*) de leurs pères » (Chapman, Abbott, 1913) (24), fondé sur l'analyse de 2400 questionnaires remplis dans la région de Manchester par des jeunes fréquentant des écoles du soir. Les tableaux de mobilité sont donnés en pourcentages (en fonction des origines). Pour interpréter ces pourcentages, les auteurs en calculent les rapports avec ceux des mêmes groupes professionnels selon le recensement et nomment ces rapports « indices de patrimonialisme » (et de « non-patrimonialisme » pour les cases extérieures à la diagonale). Faisant la moyenne de ces indices, ils leur trouvent des valeurs (arrondies) de 2,25 et 0,75, d'où ils concluent que « l'attrait relatif du métier du père sur ses enfants, comparativement à l'attrait de tout autre métier approximativement de même niveau, tendrait à être à peu près de 3 à 1, dans l'hypothèse où ces métiers sont de même taille » (p. 603). Pensant peut-être à une interprétation héréditariste ou psychologisante de ces résultats, ils relèvent que « l'attrait ou l'attraction exercés par un métier (...) ne mesure pas le goût ou l'inclination personnelle à y entrer, mais ceux-ci en conjonction avec l'opportunité d'y entrer. Les pères peuvent naturellement trouver plus facilement des places pour leurs enfants dans leur propre métier que dans d'autres » (*ibid.*). Ils se demandent enfin, sans estimer pouvoir

(23) Le lien entre les outils statistiques élaborés par K. Pearson et les « intérêts » à la fois sociaux et cognitifs qui le portaient dans sa recherche est souligné par Donald MacKenzie, qui l'oppose à la démarche de U. Yule, orientée par d'autres intérêts, de sorte que leurs différends, sur des questions d'apparence « purement » statistique, pou-

vaient sembler tenir du dialogue de sourds (MacKenzie, 1978).

(24) Le même S.J. Chapman avait publié antérieurement un article relevant de la mobilité intragénérationnelle, sur « le recrutement des classes d'employeurs dans les rangs des salariés dans l'industrie du coton » (Chapman, Marquis, 1912).

conclure avec certitude, si leurs données « fournissent quelque information sur le mouvement ascendant dans l'échelle sociale ». Non seulement, moins de dix ans plus tard, S.J. Chapman ne cite pas le travail de Pearson et Perrin, dont il ne partage visiblement pas la problématique, mais encore a-t-il recours à une technique d'analyse bien différente (et anticipant sur des techniques statistiques qui seront « réinventées » après la Deuxième Guerre mondiale) (25).

### **L'école statistique italienne : mesures de l'« homogamie » et de l'« hérédité » professionnelles**

Dans les mêmes années du tournant du siècle, Rodolfo Benini, économiste et statisticien italien (1862-1956), cherche un indicateur statistique permettant d'évaluer, à fins comparatives, les relations de « sympathie » sociale qui s'expriment dans des formes de « combinaison » dont la plus pertinente sociologiquement lui paraît être l'institution du mariage, « cette combinaison par excellence, qui est la base et la garantie de la continuité de la société civile » (Benini, 1898, p. 158). En 1898, il publie un article (relevé par Durkheim dans l'*Année sociologique*) où il analyse un ensemble de tableaux statistiques croisant des caractéristiques des époux (comme l'état matrimonial antérieur au mariage, le fait de savoir écrire, l'âge, la religion, la nationalité, mais également quelques indications sur la profession) d'après des données, italiennes et européennes, tirées de l'état civil. Pour mesurer le degré auquel les mariages associent des personnes semblables, il construit un « coefficient de sympathie » (ou « d'attraction ») qui consiste à rapporter les proportions ou les effectifs observés aux « probabilités » calculées dans l'hypothèse d'indépendance (26). R. Benini revient peu après sur ce sujet pour lui substituer un autre indice « d'attraction » (ou, dans l'autre sens, « de répulsion ») qui, borné en fonction de la variation possible, n'a pas l'inconvénient d'être affecté par la taille relative des catégories considérées (Benini, 1901, 1906) (27). Ce faisant, il travaille

(25) On peut constater en effet que l'« indice de patrimonialisme » correspond à l'indice généralement dit « de Glass » ou « de Rogoff », à ceci près que sa base est, curieusement, prise dans un référent extérieur à l'enquête, et non directement dans la structure professionnelle des sujets de l'enquête.

(26) C'est, longtemps avant les travaux de H. Goldhamer (qu'utilise Natalie Rogoff) ou de D. Glass, l'indice qui sera largement utilisé dans les années 1950 et 1960. Benini est parfois évoqué comme auteur d'un indice comparable (cf. note suivante), mais Vittorio Capecchi semble seul à avoir signalé qu'il en est en fait précisément le premier auteur. Il

indique, sans donner de référence bibliographique, que c'est en 1897 que « l'indice de Glass a été pour la première fois proposé par Benini », dans la leçon inaugurale de son cours de statistique à l'Université de Pavie (Capecchi, 1967, p. 297, n. 8).

(27) Cet indice consiste à faire le rapport non plus directement entre les proportions observées et celles qui correspondraient à l'indépendance, mais entre la différence de ces deux proportions et la valeur maximale possible de cette différence (compte tenu des effectifs en présence). Lorsque la proportion observée est inférieure à celle de l'indépendance, l'indice « de répulsion » procède de la

lui aussi sur des tableaux carrés dont les deux entrées ont la même structure. C'est ainsi qu'en 1901 il présente et commente, entre autres, des données de l'état civil de Budapest croisant, pour les mariages de 1896, la profession du mari et celle de l'épouse ou du chef de famille dont elle dépendait.

Quelques années plus tard, en relation avec ces travaux de Benini et des prolongements que leur a donnés Corrado Gini, paraît en Italie ce qui doit être la première étude d'ensemble, à la fois théorique et statistique, consacrée à la mobilité professionnelle entre les générations. Federico Chessa (1882-1960), qui fera une carrière de professeur d'économie, envisage la question sous un angle économique. Après une revue des explications proposées par divers auteurs, il en vient à affirmer : « Il est nécessaire d'examiner les causes économiques qui agissent sur le choix des métiers. Celles-ci, d'une manière générale, se rattachent toutes aux conditions du marché du travail et au niveau normal de salaire correspondant à chaque profession » (Chessa, 1912, p. 22). Ces causes économiques n'affectent pas seulement le choix professionnel, mais aussi la structure professionnelle et sociale et les « mouvements ascendants et régressifs qui se constatent dans les groupes professionnels comme dans les classes sociales en général » (p. 33). « Dans le développement des classes professionnelles, deux phénomènes se manifestent, qui, bien que nettement distincts, sont en relation ; il s'agit d'une part du phénomène de la transmission héréditaire des professions, et d'autre part d'un mouvement ascendant – dont les causes sont économiques et démographiques – des classes inférieures vers celles qui leur sont immédiatement supérieures » (p. 30) (28).

Recensant les moyens disponibles pour une étude quantitative de la question, F. Chessa relève notamment les travaux de Pearson et Perrin et souligne que, en utilisant « un coefficient unique », ils « n'ont pas fait un examen analytique de la transmission héréditaire des professions et n'ont pas mesuré la transmission pour les différentes professions paternelles » (p. 39). Il cite aussi des données parues en Allemagne (en 1910) sur un petit nombre de familles de Mannheim, mais embrassant quatre générations (n = 228). Mais surtout, il s'appuie sur des données inédites collectées par l'Office statistique de la commune de Rome qui avait confronté, pour les mariages célébrés en 1908, la profession déclarée par le mari avec celle

(suite de la note 27)

même manière avec la valeur minimale possible. Ce (second) indice de Benini est présenté de manière assez confuse par Ramkrishna Mukherjee qui y voit un ancêtre maladroite de celui qui est mis en œuvre dans l'ouvrage britannique de 1954 édité par David Glass (1954, p. 248-252). Il est présenté beaucoup plus clairement par F. L. Jones (1985), qui en souligne au contraire les avan-

tages, mais ne s'est pas avisé ni que Benini avait antérieurement mis en œuvre la forme même de l'indice dit « de Glass », ni que son indice de 1901 est exactement celui qui aura, à partir de 1964, un certain retentissement sous le nom d'indice « de Yasuda ».

(28) On peut retrouver là les deux « lois » discernées par René Worms dans la discussion de la Société de sociologie de Paris, que F. Chessa connaît et cite.

qui avait été déclarée, au moment de sa naissance, par son père. Son analyse portant sur les professions en tant que telles (et non seulement sur les classes sociales auxquelles elles peuvent correspondre), il constitue 23 « classes professionnelles » à partir des quelque 140 professions codées par l'Office statistique romain ; mais il présente aussi un tableau de mobilité en quatre catégories socialement hiérarchisées construites sur les mêmes données par C. Gini (Gini, 1912, pp. 26-29 ; Chessa, 1912, pp. 27-28) (29).

S'il connaît et utilise les travaux de Pearson (mais non ceux de Lapie), Chessa n'accorde aucun crédit à l'interprétation par l'hérédité biologique : sous sa plume, « hérédité professionnelle » désigne le fait de la transmission entre les générations, mais non son explication, et son ouvrage vise à montrer que cette hérédité, d'intensité très variable, localement, dans le temps et selon les professions, est appelée à décliner avec le développement économique. L'hérédité des castes suppose une forme réduite et figée de division du travail, et son prétendu fondement biologique ne relève que de la justification sociale : « Une société divisée en castes est régie par un régime protectionniste qui se fonde sur la croyance – qui, nous le démontrerons plus bas, n'a aucun fondement scientifique – que les dons intellectuels, les capacités spécifiques non seulement se transmettent de génération en génération, mais s'accumulent avec le temps » (p. 9). Ainsi Chessa conteste, dans son principe même, l'évaluation par Pearson et Perrin de la part relative de l'hérédité (biologique) et de l'environnement dans la transmission des professions entre les générations (p. 68) (30).

F. Chessa fournit, en annexe, le détail des tableaux croisés (en effectifs) qu'il a utilisés, mais son analyse repose sur deux séries d'indicateurs « d'hérédité » qu'il tire de ces données brutes pour les différents groupes

(29) C. Gini présente ces données dans un passage où il explique par la fécondité différentielle l'existence d'un « courant ascensionnel continu des strates sociales inférieures aux supérieures » : « La tendance à se reproduire est d'autant plus faible que la richesse est plus grande et la position plus élevée » (Gini, 1912, p. 25). En les commentant, il présente des pourcentages d'origine pour chaque catégorie d'époux et calcule que, pour l'ensemble, 52 % des époux ont « des pères appartenant à la même catégorie sociale », 34 % « des pères appartenant à des catégories inférieures », 15 % « des pères appartenant à des catégories supérieures ». « Selon ces données, conclut-il, le courant ascendant est d'intensité plus que double du courant descendant ». Mais il souligne qu'il s'agit de données concernant une grande ville, lieu où « les échanges sociaux et en particulier l'ascension des classes inférieures sont beaucoup plus accentués que dans l'ensemble de la po-

pulation » (pp. 28-29).

(30) Sa critique assimile le procédé de Pearson à la « méthode des résidus » selon Stuart Mill : pour être correctement applicable, cette méthode suppose qu'on sache comment « se composent les effets des différentes causes ou groupes de causes dont on connaît l'effet total ». Cette critique de la « méthode des résidus » est empruntée à Gini, qui l'avait développée un peu plus tôt (Gini, 1910). Par ailleurs, Chessa n'a nul besoin de contester la transmission héréditaire d'aptitudes : il lui suffit, en suivant les analyses de Durkheim dans *La division du travail social* (1893, p. 291-310), d'observer que de telles aptitudes sont générales et non spécifiques à l'exercice de professions étroitement définies, comme le montrent les données mêmes de Galton ; il s'agit d'« une transmission de dispositions intellectuelles » et non « de caractères intellectuels proprement dits » (pp. 16-17).

TABLEAU III. – *Hommes mariés à Rome en 1908 selon leur profession et celle de leur père.*

		Professione o condizione del padre				
Profes. o condiz. del figlio.	Categ.	I	II	III	IV	Totali
	I	263	78	19	17	377
	II	458	772	125	138	1 488
	III	104	158	97	84	443
	IV	55	151	116	497	819
	Totali	880	1 159	357	731	3 127

Source : Gini, 1912, p. 27 et Chessa, 1912, p. 28.

Ces quatre catégories hiérarchisées sont décrites ainsi par Chessa :

I. « Les métiers qui ne demandent que peu ou pas de spécialisation »

II. « Les ouvriers spécialisés »

III. « Ceux qui appartiennent aux classes moyennes »

IV. « Ceux qui se trouvent dans les classes dirigeantes ou les hautes classes »

professionnels considérés : les indices « d'attraction » de Benini et « de ressemblance » de Gini (31). Le premier est celui que nous venons de présenter (Benini 1901, 1906) ; le second, que Chessa estime plus adapté, s'en distingue par le fait qu'il est sensible aux différences de structures marginales (32). Si Chessa, tout en présentant les deux indices, privilégie celui de Gini, c'est qu'il considère que les différences de structure entre les générations sont un aspect que l'indice doit intégrer au lieu de le neutraliser (33). Ce faisant, Chessa, qui n'utilise jamais directement les pro-

(31) Ce n'est qu'ultérieurement que Gini publiera le texte où il présente cet indice (Gini, 1914-1915), qu'il a déjà communiqué à d'autres utilisateurs : Franco Savorgnan précise que la formule lui en a été communiquée en 1909 (Savorgnan, 1910/1924).

(32) Les deux indices ont en commun d'être bornés entre  $-1$  et  $+1$ , et de prendre la valeur  $0$  en cas d'indépendance entre les variables. Mais, les distributions marginales étant données, les valeurs maximum ne sont atteignables, pour le second, que dans le cas particulier où ces distributions sont inchangées d'une génération à l'autre (situation où les deux indices se confondent), tandis que le premier est toujours susceptible de les atteindre. L'indice de Gini est donc affecté, à la baisse, par les effets de changements structurels, que neutralise au contraire celui de Benini. Les indices de Gini sont ainsi, presque toujours mais dans des proportions très variables, inférieurs à ceux de Benini, et les différents groupes professionnels sont classés de manière différentes par ces indices. La pa-

renté comme la différence des deux indices ressort des formules que Chessa en donne d'après Gini : si l'on appelle  $a$ ,  $b$ ,  $c$ ,  $d$  le contenu des quatre cases du tableau croisant les deux variables dichotomisées (ici, pères d'une profession donnée ou non, croisée par fils de cette profession ou non), organisé de manière que  $b < c$ , ces formules peuvent s'écrire :

$$\text{indice de Benini} = \frac{ad - bc}{(a + b)(b + d)}$$

$$\text{indice de Gini} = \frac{ad - bc}{\sqrt{(a + b)(c + d)(a + c)(b + d)}}$$

Cet « indice de ressemblance de Gini » est identique à ce que les statisticiens ont retenu comme « coefficient de Tschuprow » (utilisé par exemple dans Desrosières, 1978), qui revient, dans ce cas de variables dichotomisées, au  $\Phi$  de Pearson.

(33) Il n'accorde, autrement dit, aucun primat aux marges du tableau sur ses cases, tenant le contenu des marges pour les conséquences de celui des cases, et non l'arrangement des cases comme contraint par les

portions ou pourcentages d'immobiles ou mobiles, fait ressortir des différenciations selon les groupes professionnels (y compris sur les données britanniques empruntées à E. Perrin). Il conclut ainsi principalement à des différences entre les professions « productives » et les professions « libérales » (34). Les premières lui paraissent globalement un peu moins « héréditaires » que les secondes (pp. 59-60), mais, surtout, elles seraient plus ou moins « héréditaires » selon qu'elles impliquent plus ou moins de qualification ou de capital, tandis que les secondes le seraient plus dans la fonction publique ou lorsqu'elles impliquent la fidélité d'une clientèle (pp. 56 et 64-65) (35).

Pour F. Chessa, le fonctionnement du marché du travail devrait impliquer une disparition de l'« hérédité professionnelle », un équilibre devant s'établir entre les contraintes et avantages de toutes les professions : « Le progrès économique ne détermine pas seulement une diminution de la transmission héréditaire des métiers, mais a aussi pour effet que les hommes tendent à se distribuer dans les diverses professions de manière à obtenir les mêmes revenus nets, de sorte que s'égalise le rapport entre la satisfaction que procure l'exercice d'une profession et le coût psychologique qu'il comporte » (p. 97). S'il n'en va ainsi que de manière tendancielle, c'est notamment parce que la mobilité, liée au renouvellement des générations et freinée par d'autres facteurs économiques et sociaux, ne peut être aussi grande sur ce marché que sur d'autres. Parmi les causes spécifiques de cette « hérédité » et de ses variations, Chessa fait une place importante à l'homogamie, à laquelle il consacre un chapitre, et qu'il étudie selon les mêmes techniques statistiques que l'« hérédité profession-

(suite de la note 33)

marges : on pourrait dire que, si les distributions marginales diffèrent sensiblement, c'est que « l'hérédité professionnelle » n'a pas joué à plein, et il n'y a pas de raison, pour mesurer celle-ci, de neutraliser cet effet. C'est notamment ce que Chessa exprime en disant que l'indice « d'attraction » de Benini vise à isoler une « tendance psychologique » (qu'on doit pouvoir observer en tenant compte des conditions matérielles qui lui permettent plus ou moins de trouver satisfaction), tandis que l'indice « de ressemblance » de Gini tient compte « de toutes les causes qui agissent ou peuvent agir sur la ressemblance des deux caractères (...) : il est l'expression d'un état de fait, non d'une tendance psychologique » (Chessa, 1912, p. 43). S'agissant donc « d'examiner la ressemblance entre la profession du père et celle du fils comme rapport de fait, indépendamment des causes biologiques, psychologiques, économique-sociales

(...) qui peuvent l'avoir déterminée et peuvent également avoir concouru à modifier la distribution des différentes professions dans le temps », c'est « le procédé proposé par Gini » qu'il adopte (p. 45).

(34) Le contenu du terme italien est plus large qu'en français, et proche de celui de *profession* en anglais.

(35) Les membres de la Société de sociologie de Paris pouvaient parvenir à des conclusions comparables. Ainsi Ernest Delbet généralise-t-il ses « observations personnelles » en concluant : « En résumé, sous un régime de liberté comme celui qui domine en France, en l'absence de préjugés imposant l'hérédité professionnelle, celle-ci tend à s'établir ou à se détruire d'après des conditions économiques dont les coefficients principaux sont représentés par la facilité d'accès, la productivité vraie ou supposée, l'honorabilité des professions envisagées » (SSP, 1900, p. 58).



nelle » (36). « L'homogamie professionnelle, conclut-il, peut exercer une influence importante sur la transmission héréditaire des professions libérales et des métiers agricoles, ainsi que de ceux qui ne demandent aucune qualification ; elle en a une assez forte dans les métiers du commerce, et beaucoup plus limitée dans les autres » (p. 111).

S'il met l'accent sur les transformations économiques, responsables d'une tendance à l'homogénéisation, Chessa est donc également sensible à la différenciation que la technique statistique qu'il utilise permet de faire ressortir, et par là aux divers facteurs sociaux qui peuvent jouer dans le sens de la transmission ou non des professions entre les générations. Il est notamment attentif aux facteurs démographiques et regrette de ne pas disposer des données qui lui permettraient de vérifier que les familles nombreuses sont en moins bonne situation que les autres pour transmettre le statut professionnel lorsque celui-ci est lié à un capital économique : « Dans les professions libérales, et celles dont l'exercice demande un capital important, le nombre des fils qui composent une famille exerce une influence importante sur le choix des métiers et sur leur transmission héréditaire. La probabilité de suivre la profession paternelle croît, indépendamment des autres causes, lorsque décroît le nombre des fils, et inversement » (pp. 19-20).

Sans doute d'autres pays offrent-ils des exemples de travaux empiriques, produisant des tableaux de mobilité, antérieurs à la Première Guerre mondiale. C'est au moins le cas pour l'Allemagne avec les données sur la ville de Mannheim citées par Chessa (cf. ci-dessus). L'article de Fritz Maas déjà évoqué comporte un tableau où les données sur la position et l'origine sont présentées selon les mêmes catégories dans un tableau croisé (37). On trouve aussi d'autres appels à produire de tels travaux empiriques. Ain-

(36) Cet ouvrage, qui n'est pas cité dans le panorama des études antérieures présentées par Alain Girard dans *Le Choix du conjoint* (1964), est donc également (avec les travaux de Benini déjà évoqués) un des travaux pionniers sur cette question. L'homogamie, notamment dans le domaine de la nationalité et de la religion, avait fait l'objet d'un article antérieur d'un autre statisticien italien, qui reprendra plus tard ce sujet dans un recueil d'études (Savorgnan, 1910 ; 1924). F. Savorgnan utilise aussi bien « l'indice de ressemblance » de Gini que l'indice « d'attraction » de Benini. Notons que, pour la France, Chessa utilise des tableaux croisant les professions des conjoints pour les mariages célébrés à Paris de 1886 à 1890. De tels tableaux figurent en effet dans les éditions consacrées aux années 1881 à 1890 de l'*Annuaire statistique de la ville de Paris*. Jacques Bertillon, alors responsable de la statistique de la

ville de Paris, est sans doute le premier à avoir produit en France des tableaux sur le « choix du conjoint » du point de vue professionnel.

(37) Ce tableau ne porte que sur les personnalités dont le père appartenait aux catégories sociales supérieures, ce qui rend possible un classement commun des professions selon les trois « sphères » distinguées. L'auteur peut ainsi opposer les professions artistiques aux autres comme plus ouvertes à un recrutement extérieur, bien que plus fermées du point de vue des destinées (Maas, 1916, p. 168). On peut voir là un fait de structure dû à la sélection de l'échantillon qui comporte beaucoup plus d'artistes que de fils d'artistes : les fils d'artistes, quand ils sont célèbres, sont généralement artistes, tandis que les artistes célèbres ne sont pas majoritairement fils d'artistes.

si, le Suédois Pontus Fahlbeck (38) adresse aux statisticiens d'Etat l'invitation que Tarde et la Société de sociologie de Paris formulaient à l'intention d'enquêteurs individuels : dans une communication sur « Les classes sociales » à la 12<sup>e</sup> Session de l'Institut international de statistique (à Paris, en 1909), il s'interroge sur « le renouvellement et le recrutement des classes » et regrette que « seuls des statisticiens isolés et disposant de matériaux très limités ont essayé de voir clair dans ce phénomène ». Estimant qu'« une pareille recherche dépasse les forces d'un individu », il fait appel à « ceux de nos collègues qui ont la charge de la statistique officielle » : « Si l'on insérait dans le schéma du recensement général ou des recensements professionnels une question sur la profession du père, on aurait en mains tous les éléments du phénomène qu'on pourrait ainsi étudier dans toute son évolution » (Fahlbeck, 1909, pp. 202, 206).

Ainsi, avant la Première Guerre mondiale, ne rencontre-t-on pas seulement, dans des travaux théoriques ou historiques, les éléments de problématique que Sorokin rassemblera, mais sont également forgées des techniques d'enquête et d'analyse statistique destinées à mesurer ce qu'on n'appelle pas encore la « mobilité sociale » (39) et à tester des hypothèses à son sujet. L'appel à observations systématiques sur la « transmission des professions » lancé en 1900 par la Société de sociologie de Paris, s'il ne semble pas avoir donné lieu à réponses directes, a bien rencontré des échos dans les années qui suivent puisque, de manière assez indépendante, des tableaux de mobilité sociale sont alors construits dans plusieurs pays d'Europe (40). Les problématiques sont diverses : elles s'enracinent notamment dans l'étude de l'hérédité biologique des aptitudes pour Pearson et sa collaboratrice, dans celle du rôle de l'école primaire comme opérateur de justice sociale pour Lapie, dans celle des conditions de fonctionnement du marché du travail pour Chessa. Les populations étudiées sont diverses : personnalités célèbres de l'histoire et du temps présent recensées dans des recueils biographiques ; communauté rurale connue par des informateurs locaux ; communauté urbaine étudiée sur documents de l'état civil par des

(38) Historien, politiste, statisticien, professeur à l'Université de Lund, Pontus Fahlbeck (1850-1923) est notamment l'auteur d'un livre historique et statistique sur la noblesse suédoise (deux volumes parus en 1897 et 1902) et d'un autre sur les classes sociales (paru en 1920).

(39) Dans ces travaux, le terme « mobilité » n'apparaît qu'exceptionnellement. On rencontre une fois « mobilité professionnelle » dans les comptes rendus des discussions de la Société de sociologie de Paris sur la « transmission des professions » (cf. ci-dessus, p. 9, citation de Delbet). Dans la discussion de l'exposé de Fahlbeck qu'on vient de citer, Emile Levasseur (1909) emploie « mo-

bilité » et « immobilité ». *Mobilità* apparaît, mais rarement, sous la plume de Chessa. Lapie, en 1911, emploie « hérédité professionnelle » (comme Chessa) ou, plus souvent, « stabilité » et « instabilité » professionnelles (cf. ci-dessus note 12).

(40) Aucune étude statistique sur ce thème ne semble avoir été réalisée alors aux Etats-Unis. Sorokin, dans le tableau où il recense les sources statistiques disponibles (et cite notamment E. Perrin, F. Chessa, et les quelques chiffres présentés lors de la discussion de la Société de sociologie de Paris), ne renvoie à aucune étude américaine antérieure à 1921 (Sorokin, 1927, p. 416).

statisticiens publics. Les techniques d'analyse sont également différenciées : mesure synthétique du « coefficient de contingence » de Pearson, comparaison des taux de « stables » ou « instables » chez Lapie, indices « de ressemblance » par catégories chez Chessa. Les enquêtes ultérieures n'innoveront guère par rapport aux moyens mis en œuvre dans ces antécédents qui sont restés généralement ignorés.

**Dominique Merllié**

Université de Paris I  
Centre de sociologie de l'éducation et de la culture  
54 boulevard Raspail, 75270 Paris Cedex 06

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Benini R.**, 1898. – « Le combinazioni simpatiche in demografia », *Rivista italiana di sociologia*, 2 (2), pp. 152-171.
- 1901. – *Principii di demografia*, Florence, Barbiera.
- 1906. – *Principii di statistica metodologica*, Turin, Tipografico-Editrice Torinese.
- Candolle A. de**, 1873. – *Histoire des sciences et des savants depuis deux siècles précédée et suivie d'autres études sur des sujets scientifiques en particulier la sélection dans l'espèce humaine*, Genève-Bâle, H. Georg. [2<sup>e</sup> éd. aug. 1885. Rééd. partielle : 1987, Paris, Fayard.]
- Capecchi V.**, 1967. – « Problèmes méthodologiques dans la mesure de la mobilité sociale », *Archives européennes de sociologie*, 8 (2), pp. 285-318.
- Carlsson G.**, 1963. – « Sorokin's theory of social mobility, dans **Philip J. Allen** (ed.), *Pitirim A. Sorokin in review*, Durham, Duke University Press, pp. 122-139.
- Chapman S.J., Abbott W.**, 1913. – « The tendency of children to enter their fathers' trades », *Journal of the royal statistical society*, 76 (6), pp. 599-604.
- Chapman S.J., Marquis F.J.**, 1912. – « The recruiting of the employing classes from the ranks of the wage earners in the cotton industry », *Journal of the Royal statistical society*, 75, pp. 293-306.
- Cherkaoui M.**, 1979. – « Les effets sociaux de l'école selon Paul Lapie », *Revue française de sociologie*, 20 (1), pp. 239-255.
- Chessa F.**, 1912. – *La trasmissione ereditaria delle professioni*, Turin, Fratelli Bocca.
- Cuin C.-H.**, 1987. – « Durkheim et la mobilité sociale », *Revue française de sociologie*, 28 (1), pp. 43-65.
- 1993. – *Les sociologues et la mobilité sociale*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Desrosières A.**, 1978. – « Marché matrimonial et structure des classes sociales », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 20-21, pp. 97-107.
- Dumont A.**, 1890. – *Dépopulation et civilisation. Etude démographique*, Paris, Lecrosnier et Babé. [Rééd. 1990, Paris, Economica (par A. Béjın, avec introd. et autres documents).]
- Dupâquier J., Kessler D.** (eds), 1992. – *La société française au XIX<sup>e</sup> siècle. Tradition, transition, transformations*, Paris, Fayard.
- Durkheim E.**, 1893. – *La division du travail social*, Paris, Alcan. [Rééd. P.U.F.]
- Ellis H.**, 1904. – *A study of British genius*, Londres, Hurst and Blackett.

*Revue française de sociologie*

- Fahlbeck P.**, 1909. – « Les classes sociales », *Bulletin de l'Institut international de statistique*, 18 (1), pp. 189-210.
- Galton F.**, 1869. – *Hereditary genius. An inquiry into its laws and consequences*, Londres, Macmillan. [2<sup>e</sup> éd. rev. et aug., 1892.]
- 1874. – *English men of science. Their nature and nurture*, Londres, Macmillan.
- 1889. – *Natural inheritance*, Londres, Macmillan.
- Geiger R.L.**, 1981. – « René Worms et l'organisation de la sociologie », *Revue française de sociologie*, 22 (3), pp. 345-360.
- Geiger T.**, 1951. – *Soziale Umschichtungen in einer Dänischen Mittelstadt*, Copenhague, Universitetsforlaget i Aarhus Ejnar Munksgaard.
- Gini C.**, 1910. – « Intorno al metodo dei residui dello Stuart Mill e alle sue applicazioni alle scienze sociali », *Studi economico-giuridici*, 2, pp. 89-108.
- 1912. – *I fattori demografici dell'evoluzione delle nazioni*, Turin, Fratelli Bocca.
- 1914-1915. – « Indici di omofilia e di rassomiglianza e loro relazioni col coefficiente di correlazione e con gli indici di attrazione », *Atti del R. istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, 74 (2), pp. 583-610.
- Girard A. et al.**, 1961. – *La réussite sociale en France. Ses caractères, ses lois, ses effets*, Paris, Presses Universitaires de France.
- 1964. – *Le choix du conjoint. Une enquête psycho-sociologique en France*, Paris, Presses Universitaires de France. [2<sup>e</sup> éd. aug. 1974.]
- Glass D.** (ed), 1954. – *Social mobility in Britain*, Londres, Routledge & Kegan Paul.
- Hübertz J.R.**, 1840. – *Om Bevaegelsen i den danske Befolkning*, Copenhague. (D'après Svalastoga, 1959).
- Jacoby P.**, 1881. – *Etudes sur la sélection chez l'homme*, Paris, Alcan. [2<sup>e</sup> éd. 1904.]
- Jones F.L.**, 1985. – « New and (very) old mobility ratios : is there life after Benini ? » *Social forces*, 63 (3), pp. 838-850.
- Lapie P.**, 1898. – « La justice pénale », *Revue de métaphysique et de morale*, 6 (2), pp. 260-271.
- 1899. – *La justice par l'Etat. Etude de morale sociale*, Paris, Alcan.
- 1904. – « Les effets sociaux de l'école », *Revue scientifique (Revue rose)* 41-2 (1), pp. 6-12, et (2), pp. 42-46. (Reproduit sous le titre : « L'école et la profession des écoliers » dans **Lapie**, 1923, pp. 111-147).
- 1911. – « L'école et la société », *L'Année psychologique*, 17, pp. 80-96.
- 1923. – *L'école et les écoliers*, Paris, Alcan.
- Levasseur E.**, 1909. – Discussion de **Fahlbeck**, *Bulletin de l'Institut international de statistique*, 18 (1), pp. 123-124.
- Lewandowski O.**, 1974. – « Différenciation et mécanismes d'intégration de la classe dirigeante. L'image sociale de l'élite d'après le *Who's who in France* », *Revue française de sociologie*, 15 (1), pp. 43-73.
- Maas F.**, 1916. – « Über die Herkunftsbedingungen der geistigen Führer », *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, 41 (1), pp. 144-186.
- MacKenzie D.A.** 1978. – « Statistical theory and social interests : a case-study », *Social studies of science*, 8, pp. 35-83. Repris comme chapitre 7 « The politics of the contingency table » de *Statistics in Britain, 1865-1930*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1981 (Traduit sous le titre : « Comment faire une sociologie de la statistique... » dans **M. Callon, B. Latour** (eds), *Les scientifiques et leurs alliés*, Paris, Pandore, 1985, pp. 121-167, reproduit dans *La science telle qu'elle se fait. Anthologie de la sociologie des sciences de langue anglaise*, Paris, La Découverte, 1991, pp. 200-261).
- Mombert P.**, 1920. – « Die Tatsachen der Klassenbildung », *Schmollers Jahrbuch für Gesetzgebung, Verwaltung und Volkswirtschaft im Deutschen Reihe*, 44 (4), pp. 93-122.

- Mukherjee R.**, 1954. – « A further note on the analysis of data on social mobility », dans **D. Glass**, pp. 242-259.
- Oberschall A.**, 1965. – *Empirical social research in Germany, 1848-1914*, Paris, La Haye, Mouton.
- Odin A.**, 1895. – *Genèse des grands hommes. Gens de lettres français modernes*, Lausanne, H. Mignot.
- Pearson K.**, 1904a. – « On the laws of inheritance in man, II. On the inheritance of the mental and moral characters in man, and its comparison with the inheritance of the physical characters », *Biometrika*, 3 (2-3), pp. 131-190.
- 1904b. – *Mathematical contributions to the theory of evolution, XIII. On the theory of contingency and its relation to association and normal correlation*, Londres, Drapers' company research memoirs. Reproduit in *Karl Pearson's early statistical papers*, Cambridge, Cambridge University Press, 1948. [2<sup>e</sup> éd., 1956, pp. 443-475]
- Pearson K., Lee A.**, 1903. – « On the laws of inheritance in man », *Biometrika*, 2 (4), pp. 357-462.
- Perrin E.**, 1904. – « On the contingency between occupation in the case of fathers and sons », *Biometrika*, 3 (4), pp. 467-469.
- Savorgnan F.**, 1910. – « Religione e nazionalità nella scelta matrimoniale », *Rivista italiana di sociologia*, pp. 381-390.
- 1924. – *La scelta matrimoniale. Studi statistici*, Ferrare, Casa editrice Taddei.
- Sorokin P.A.**, 1925. – « American millionaires and multimillionaires », *Social forces*, 3 may, pp. 627-640.
- 1927. – *Social mobility*, New York, Harper & Brothers. [Reed. aug. 1959, sous le titre *Social and cultural mobility*, Glencoe, The Free Press]
- Société de sociologie de Paris**, 1899. – « Séance du 8 novembre 1899 », *Revue internationale de sociologie*, 7 (12), pp. 893-897.
- 1900. – « Séance du 13 décembre 1899 », « Séance du 10 janvier 1900 », « Séance du 14 février 1900 », *Revue internationale de sociologie*, 8 (1), pp. 50-59. (2), pp. 117-124. (3), pp. 196-207.
- Svalastoga K.**, 1959. – *Prestige, class and mobility*, Copenhague, Gyldendal.
- Tarde G.**, 1902. – *Psychologie économique*, Paris, Alcan.
- Thélot C.**, 1982. – *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod.
- Thévenot L.**, 1990. – « La politique des statistiques : les origines sociales des enquêtes de mobilité sociale », *Annales ESC*, 45 (6), pp. 1275-1300.